

# Avec le gaz, faites le choix d'une énergie d'avenir

Bonjour,

Le remplacement de votre ancienne chaudière fioul par un équipement gaz moderne et performant présente de nombreux atouts : économies d'énergie, diminution de votre facture énergétique, réduction des émissions de CO<sub>2</sub> ou encore amélioration de la qualité de l'air.

## Bénéficiez du dispositif d'aides encadré par l'État pour votre projet de chauffage au gaz.

En installant une chaudière gaz à très haute performance énergétique ou une pompe à chaleur hybride gaz en remplacement de votre ancienne chaudière fioul, vous pouvez bénéficier, selon vos revenus :

- d'une **prime CEE « coup de pouce chauffage »** de 600 € minimum,
- de la nouvelle aide d'État **MaPrimeRénov'**,
- de la **TVA à taux réduit (5,5%)**,
- de l'**éco-prêt à taux zéro**,
- de l'offre **Habiter Mieux Sérénité** versée par l'Anah,
- des **aides locales** proposées par les régions, départements ou communes.

### Le saviez-vous ?

Passer du fioul au gaz nécessite de procéder à l'abandon de votre ancienne cuve de stockage. Réalisée par un professionnel agréé, cette action est une obligation légale. Bonne nouvelle ! **Les coûts de dépose de votre cuve à fioul sont éligibles au dispositif d'aides publiques.**

Avec le gaz, vous profitez d'une **énergie d'avenir aux multiples atouts**. Pratique, compétitif dans la durée, de plus en plus renouvelable avec l'essor du gaz vert, le gaz est l'énergie qu'il vous faut pour vous chauffer ou cuisiner.

**Vous souhaitez être accompagné ?**

